LES RÈGLES DE GRAMMAIRE DE LA MÉTHODE DE MÉDINE (TOME 1) #11







(l'annexion)

L'annexion consiste à **ajouter un nom à un autre nom** pour indiquer qu'il lui appartient, qu'il est en relation avec lui ou qu'il lui est spécifique.

Le nom ajouté (annexé) **précède toujours** le nom auquel il se rattache (annexant) et **aucun mot ne peut être placé entre eux**

1. L'annexé (الْمُضَاف) ne peut jamais débuter par l'article
2. L'annexé (الْمُضَاف) ne peut jamais terminer par une voyelle double («tanwin»)
3. L'annexant (الْمُضَاف إِلَيْهِ) est toujours au cas de déclinaison «indirect» (الْجَرّ) . Sa terminaison est la voyelle «kasra» (ـِ) (sauf exception)



كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ
وَأَصْحَابُ الرَّسِّ وَثَمُودُ

[Avant eux, le peuple de Noé, les gens d'Ar-Rass et les Tamud crièrent au mensonge.]

Sourate Qaf (50 : 12)

لَهُمْ دَارُ السَّلَامِ عِندَ رَبِّهِمْ
وَهُوَ وَلِيُّهُم بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

[Pour eux la maison du Salut auprès de leur Seigneur. Et c'est Lui qui est leur protecteur, pour ce qu'ils faisaient (sur terre).]

Sourate al-An'aam (6 : 127)

Le sens des versets du Coran indiqués en français dans ce document est tiré de la traduction du Dr Hamidullah revue et corrigée par le complexe du roi Fahd (Arabie Saoudite)